

Vient ensuite la question importante soulevée par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), celle de savoir quel indice appliquer. Il faut voir si on va simplement appliquer l'indice du coût de la vie ou si on doit passer à d'autres indices ou à d'autres aspects de l'indice du coût de la vie qui seraient plus justes pour les fonctionnaires. Nous devons entièrement revoir toute la question des conditions de travail. Nous devons tenir compte, dans nos travaux, de la sagesse avec laquelle le compte de retraite est administré, comme l'a admis hier le président du Conseil du Trésor (M. Drury). Je crois qu'il y a un certain mécontentement, un sentiment que de grandes améliorations sont possibles dans l'administration de ce compte. C'est un défi que le Parlement devra relever au cours des années à venir.

Le gouvernement a relevé, en parti, le défi qui se pose à lui, mais j'estime qu'il l'a fait avec une certaine réputation et seulement après que ceux d'entre nous qui se sont intéressés à la Fonction publique au cours des années l'y aient poussé. Le député libéral d'Ottawa-Centre (M. Poulin) a déclaré que nous allons tous appuyer cette augmentation longtemps attendue. Il est évident qu'elle est attendue depuis longtemps. Il est évident que tous les députés appuient de tout cœur ce bill en troisième lecture.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, lorsque ce bill a été étudié en comité hier après-midi, j'ai laissé entendre que la poursuite des débats sur cette question reviendrait à l'emballer dans du beau papier et l'enrubanner. Il faut reconnaître qu'il s'agit là d'une bonne loi. Nous l'accueillons avec plaisir et nous sommes heureux de voir le Parlement l'adopter.

Certains d'entre nous s'intéressent à cette question depuis bon nombre d'années, en fait, des décennies. Je me souviens très bien de l'étape historique franchie fin 69 début 70 lorsqu'on a prévu pour la première fois que les prestations de retraite des fonctionnaires et autres employés du gouvernement seraient indexées. C'était là, je le répète, une étape historique, mais il y avait deux ou trois carences majeures dans le bill qui a été adopté en 1970. Le présent bill corrige ces carences.

Il y a deux corrections importantes. On prévoit surtout dans le cas des pensions des fonctionnaires retraités et des autres rentes connexes qu'elles seront majorées annuellement non pas de 2 p. 100 mais selon l'augmentation procen-tuelle totale du coût de la vie. C'est bien. C'est une nouvelle bien accueillie des gens touchés par cette mesure et qui comptent presque 100,000 personnes. L'autre changement consiste à abaisser légèrement et sous certaines conditions l'âge auquel s'appliquera cette majoration dans le cas du personnel retraité des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale. Bien qu'insuffisant, ce changement est fort bien vu.

Comme l'a signalé le député de Grenville-Carleton (M. Baker), ce n'est pas le bout du chemin en ce qui concerne de façon générale les questions relatives à la Fonction publique. Je souligne les divers points qu'il a fait ressortir touchant d'autres sujets qui devraient être abordés. Je tiens aussi à souligner, même si j'ai appuyé cette mesure et continue de l'appuyer aujourd'hui, que ce n'est même pas la fin du chemin en ce qui concerne les pensions des fonctionnaires.

● (1520)

Dans quelques semaines ou dans un mois au plus, lorsqu'on nous aura adopté les projets de modifications au

Allocations familiales

Régime de pensions du Canada, nous aurons à peu près prévu que toutes les pensions relevant du gouvernement fédéral soient augmentées au moins chaque année d'après le montant complet de l'augmentation du coût de la vie. Mais nous devons aller plus loin. Le fait que la pension soit indexée d'après l'augmentation du coût de la vie permet tout simplement de continuer à profiter de la qualité totale de biens et de services dont on profite à la retraite. Mais la société évolue. Les salaires ont augmenté et le niveau de vie s'élève. D'après certains, nous devons maintenant nous mettre à penser à indexer les pensions selon l'augmentation des salaires et des traitements et du produit national brut.

Ce qui est bon lorsqu'on arrive à la fin d'une croisade, c'est que l'on a l'occasion d'en commencer une nouvelle. Nous approuvons le bill. Nous approuvons ce qu'il signifie non seulement pour les 100,000 personnes concernées mais en principe pour tous les Canadiens. Il est maintenant temps d'envisager l'indexation de pensions d'après un index encore meilleur afin que les retraités, les fonctionnaires et les citoyens en général, aient le droit de profiter non seulement d'une somme suffisante pour vivre, pour ne pas souffrir de la hausse du coût de la vie, mais qu'ils profitent également de l'augmentation du niveau de vie que la société arrive à atteindre, grâce aux personnes âgées. Nous appuyons volontiers ce bill.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pris part à cette discussion pour la simple raison que j'appuie entièrement le bill et que, comme résident d'Ottawa, je suis très heureux de voir cette mesure gouvernementale sur le point d'être adoptée.

[Traduction]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX JEUNES

MODIFICATIONS PRÉVOYANT L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 septembre, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-223, tendant à modifier la loi sur les allocations familiales et la loi sur les allocations aux jeunes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, mon discours sur le bill C-223 hier soir a malheureusement été interrompu par une intervention préméditée du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), qui m'a semblé vouloir me priver de ma liberté complète de parler à mon gré sur ce bill. Il est intéressant de noter qu'au moment où le bill a été présenté par le ministre dont j'ai parlé, celui-ci n'a pas été interrompu une seule fois. Dans son exposé il a parlé de l'inflation, du coût de la vie et a soulevé une vingtaine d'autres points pour excuser le gouvernement de ses vaines tentatives pour contrôler l'inflation. Il a soulevé ces points alors qu'il nous disait que le bill dont la Chambre est saisie aujourd'hui, le bill C-223, était un moyen utilisé par le gouvernement pour combattre l'inflation. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, pouvons sûrement donner un nom à ce genre de propos—c'est-à-dire une présentation erronée des faits.